

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS 2020.03.01	ANNEE 2020 Objet : Approbation du compte administratif Année 2019
Le cinq mars deux mille vingt		
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.		
<u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST <i>formant la majorité des membres en exercice</i>		
<u>Excusés</u> : MM. Franck CALAS, Thierry CHABANON (donne pouvoir à Michel AUBRUN), DE CLAVIERE Eric (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES).		
<u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET		
Date convocation : 27 février 2020		
Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 ***		
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer		

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUBRUN, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses /déficits	Recettes /excédents	Dépenses /déficits	Recettes /excédents	Dépenses /déficits	Recettes /excédents
résultats reportés		12 223.82		109 473.09		121 696.91
opérations exercice	145 100.62	126 966.65	483 952.02	471 094.00	629 052.64	598 060.65
totaux	145 100.62	139 190.47	483 952.02	580 567.09	629 052.64	719 757.56
résultats de clôture	5 910.15			96 615.07		90 704.92
reste à réaliser	2 330.14	10 630.00			2 330.14	10 630.00
totaux cumulés	8 240.29	10 630.00		96 615.07	2 330.14	101 334.92
résultats définitifs		2 389.71		96 615.07		99 004.78

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Conformément à l'article L 2241-1 du code Général des Collectivités territoriales approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif,

4° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5° - Arrête par 12 voix les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre CHAMPION